



Programme de Facilitation de l'investissement et de l'entrepreneuriat dans les pôles d'intervention du Projet



Région Diana

Huiles essentielles
Cacao
Vanille
Autres épices
Moringa
Fruits

Sainte Marie

Aquaculture

Région Atsimo Andrefana

Aquaculture
Stevia
Moringa
Grains secs

Région Anosy

Baie rose et autres épices
Miel
Fruits/Litchis
Moringa
Vanille, Girofle

MBiF

AGRIBUSINESS

MADAGASCAR BUSINESS AND INVESTMENT FACILITATION

Financements de contrepartie à des projets d'entreprises privées dans le secteur agribusiness

Ce programme consiste à allouer, sur une base compétitive, des fonds destinés à soutenir des projets d'investissements privés dans le secteur de l'agribusiness dans les zones d'intervention du PIC2 : **Anosy, Diana, Atsimo Andrefana** ainsi que l'île de Sainte Marie.

Les promoteurs peuvent être localisés et basés hors de ces zones d'intervention à condition que leurs projets y aient un impact direct.

- Qui sont éligibles : **les entreprises privées et les groupements privés**
- Montant de la subvention du PIC : **maximum USD 700,000.**
- Contrepartie du privé : **réaliser un investissement dans les zones du PIC pour un montant équivalent à la subvention (**)**

(**) la part de subvention pourrait varier selon la nature et les impacts du Projet privé

PRINCIPES ET MODALITES

Que peut financer la subvention du PIC :

- Des actifs corporels publics ou semi-publics : infrastructures, équipements...
- Des actifs incorporels bénéficiant à des acteurs publics/semi-publics : encadrement socio-organisationnel de producteurs, renforcement de capacités techniques...
- Des actifs incorporels privés sélectifs : dépenses liées à une certification ou labellisation, traçabilité, formations d'employés

La subvention est transférée au Promoteur qui la gère selon une convention établie

Ne sont pas éligibles :

- Les achats de terrains
- Les biens d'équipement destinés à l'usage personnel du promoteur
- Le paiement rétroactif de dépenses effectuées avant la date de signature de la convention de financement
- Le remboursement de prêts
- La participation financière au capital d'une entreprise

VOUS POUVEZ POSTULER SI

Vous êtes :

- une entreprise privée ayant 02 années d'existence minimum
- ou un consortium d'entreprises soumettant un projet commun, mais l'une d'elles devra être désignée comme « Lead » et devra avoir 02 années d'existence minimum
- ou un groupement d'entreprises légalement constitué et disposant d'un staff exécutif permanent et qualifié

Votre entreprise :

- a une personnalité juridique à Madagascar
- ou dispose d'une autorisation d'exercer à Madagascar dans le cas d'une entreprise étrangère
- n'a pas de contentieux bloquant en justice

Votre entreprise dispose :

- des preuves de disponibilité de fonds/trésorerie
- ou de garantie bancaire

EXEMPLES DE PROJET :

- Des mielleries à Anosy ou Diana
- Des usines de transformation de fruits à Anosy ou Diana
- Des projets de valorisation et d'exportation de grains secs à Atsimo Andrefana
- Des unités de transformation de Moringa à Atsimo Andrefana, Anosy ou Diana
- Des unités de préparation de vanille à Diana
- Des projets de valorisation du cacao à Ambanja
- ...

PREMIÈRE VAGUE D'APPELS À PROJETS :

- 1 COMMUNICATION SUR LE PROGRAMME**
Phase de communication : Mars 2020
- 2 APPEL À PROJETS**
Appel à propositions : Début Avril
- 3 SOUMISSION PROPOSITION INITIALE**
Délai de soumission des propositions initiales : Du 2 au 31 mai 2020
- 4 PRÉSÉLECTION ET INFORMATION DES CANDIDATS**
Présélection des propositions initiales : 30 jours
- 5 ELABORATION DES PROPOSITIONS DÉTAILLÉES**
Business plan, plan de financement...
- 6 SIGNATURE DES CONVENTIONS**
Elaboration et signature des conventions de financement

D'autres vagues d'appels seront lancés

Pour plus d'informations

<http://www.pic.mg>



mbif@pic.mg

Ou

M. José RASATARIMANANA
+261 34 15 348 69

M. Haingo RAZAFIMBELO
+261 34 10 819 20



Tel: +261 20 22 367 77
2ème étage, Maison de La Réunion
Isoraka, Antananarivo 101
Madagascar